

Présentation du thème 3 du programme de cycle 4, niveau 3^{ème} : Françaises et Français dans une République repensée.

Proposition de séquence pour le sous-thème 1 : 1944-1947, refonder la République, redéfinir la démocratie, et d'une séance permettant d'investir la compétence « analyser et comprendre un document ».

Proposition d'un EPI « mixité des métiers » lié au sous-thème 3 : Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques.

Par Elodie Desbiens Dervaux, collège Jacques Prévert Caudry.

I- Réflexion générale sur le thème 3.

| | |
|--|---|
| <p>Thème 3 Françaises et Français dans une République repensée</p> <ul style="list-style-type: none">» 1944-1947, refonder la République, redéfinir la démocratie.» La V^e République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation.» Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques. | <p>En France, la Libération autorise la restauration de la légalité républicaine dans une dynamique de refondation. La République intègre politiquement les femmes. L'important programme de réformes du Conseil national de la Résistance prolonge et complète celui du Front Populaire, il élargit la démocratie dans un sens social.</p> <p>Le retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958 donne naissance à la V^e République marquée par le renforcement du pouvoir exécutif et le scrutin majoritaire. L'histoire permet ici de contextualiser l'étude des institutions républicaines, des principes et des pratiques politiques, réalisée aussi dans le cadre de l'EMC.</p> <p>Dans la seconde moitié du XX^e siècle, la société française connaît des transformations décisives : place des femmes, nouvelles aspirations de la jeunesse, développement de l'immigration, vieillissement de la population, montée du chômage. Ces changements font évoluer le modèle social républicain. L'étude de quelques exemples d'adaptation de la législation aux évolutions de la société offre l'occasion de comprendre certains enjeux du débat politique et les modalités de l'exercice de la citoyenneté au sein de la démocratie française.</p> |
|--|---|

A- Périodisation et programmation annuelle :

La période à étudier couvre les années 1944 à la fin des années 80, ce qui diffère de l'ancien programme, qui prolongeait l'étude de la V^e République jusqu'en 2007.

La question se pose de savoir s'il est possible de scinder le thème afin d'étudier le premier sous-thème (1944-1947, refonder la République, redéfinir la démocratie) après le sous thème 4 du thème 1 (La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance) qui doit être étudié au premier trimestre. Certains collègues pourraient être amenés à l'envisager en particulier s'ils préparent leurs élèves au concours national de la résistance et de la déportation. Cette scission est toutefois déconseillée par l'IG : ne pas scinder le thème permet d'en conserver la cohérence, qui consiste à placer les citoyens au cœur de l'étude. La mise en oeuvre de ce troisième thème devrait donc occuper le troisième trimestre.

B- Sens général du thème :

Il s'agit d'aborder l'histoire de la France dans ses aspects politiques et sociaux de la libération à la fin des années 80, période au cours de laquelle l'identité républicaine et démocratique de la France est réaffirmée et « repensée » par deux fois. Le premier sous-thème aborde la libération et la refondation

républicaine : en 1944- 1945, le programme du CNR permet de refonder la République dans un sens plus social. La IVème République naît de ce programme et du suffrage universel étendu aux femmes. Le second sous-thème aborde la période 1958-1988 : en 1958 et 1962, la Vème République du général de Gaulle instaure des institutions et des pratiques démocratiques renouvelées qui se stabilisent et se consolident malgré l'alternance de 1981 et la première cohabitation (1986-1988), tout en continuant à évoluer. Et enfin, le troisième sous-thème évoque les relations entre régime politique et aspirations sociales qui sont complexes tout au long de la période, marquée par des transformations sociales et culturelles importantes. L'évolution de la place et des droits des Françaises, de la jeunesse ou des immigrés dans la société et la vie politique permettent d'en rendre compte.

Il convient de faire comprendre aux élèves :

- D'abord que la démocratie française, qui s'inscrit historiquement dans un cadre républicain, n'est pas figée. La République, son organisation, ses pratiques, se transforment. Le cadre institutionnel évolue, face à une société qui change.
- Ensuite, les élèves doivent percevoir l'importance du rôle des acteurs et de leurs choix. 1944-1947, 1958, 1962 sont des moments clés, le rôle du général de Gaulle est central, mais les citoyens sont aussi des acteurs à part entière du débat démocratique qui s'attache à de nouveaux enjeux sociaux et culturels. Chaque individu exerce sa citoyenneté par la pratique du vote mais la citoyenneté ne se réduit pas à cette seule pratique.
- Enfin, la société française a connu de nombreux bouleversements, en particulier la place des femmes a évolué et, si leurs droits ont progressé, il reste du chemin à parcourir pour aboutir à une réelle égalité.

Le rôle civique de l'enseignement de l'Histoire prend donc ici tout son sens : les élèves doivent comprendre que chaque citoyen a un rôle à jouer, par son vote et son engagement, pour faire vivre la démocratie française et les valeurs républicaines. Ce thème a donc un lien fort avec le programme d'EMC, qui aborde, au cycle 4, « les principes d'un Etat démocratique et leurs traductions dans les régimes politiques démocratiques, ex : les institutions de la Vème République » ainsi que « l'exercice de la citoyenneté dans une démocratie : conquête progressive, droits et devoirs des citoyens, rôle du vote, évolution des droits des femmes dans l'Histoire et le monde ».

C- Propositions de mise en œuvre de ce thème :

On peut envisager de « filer » les deux premiers sous-thèmes en s'attachant à la pratique de la citoyenneté, ce qui a l'avantage de placer les citoyens « Françaises et Français » au cœur de l'étude. C'est le choix qui a été fait dans la proposition de séquence présentée dans le II. On peut aussi s'attacher à la figure du général de Gaulle, par un travail biographique, ou la visite d'un lieu qui lui est dédié (la maison natale du général de Gaulle à Lille propose par exemple un atelier « Charles de Gaulle, le président de la Vème République » autour de son allocution place de la République du 4 Septembre 1958, axé sur les valeurs républicaines. Le site de la fondation Charles de Gaulle <http://www.charles-de-gaulle.org/> permet d'accéder à de nombreuses et précieuses ressources).

Le troisième sous-thème pourrait faire l'objet d'un travail de groupe, l'un travaillant sur la place des femmes, un second sur la jeunesse, un dernier sur l'immigration, ce qui permettrait d'investir la capacité « coopérer et mutualiser ».

II- Présentation d'une séquence : « 1944-1947, refonder la République, redéfinir la démocratie » et d'une séance permettant d'investir la compétence « Analyser et comprendre un document ». Voir annexe 1 (tableaux de présentation de la séquence).

Pourquoi peut-on dire que la République a été « refondée » et la démocratie « redéfinie » entre 1944 et 1947 en France ?




L'introduction est menée en cours dialogué « traditionnel » alternant phases de lecture/recherches individuelles, reprises collectives et récits de l'enseignant.

Ce sous-thème est étudié au troisième trimestre alors que le sous-thème « La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance » aura sans doute été abordé en fin de premier trimestre.

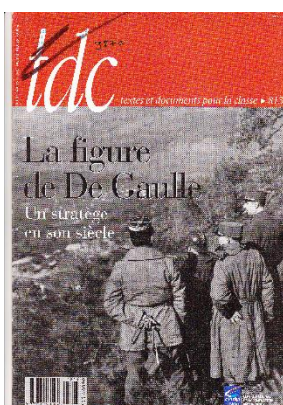
Comment donc réactiver les connaissances des élèves pour introduire l'étude ?

Il est possible d'élaborer une frise chronologique annuelle avec photographies sur laquelle on place de grands repères tout au long de l'année scolaire.

Voir annexe 2 : fiche élève 1, que les élèves commencent à compléter individuellement à l'aide de leur frise chronologique annuelle sur laquelle figurent déjà les deux photographies des cadres supérieurs :

| | | | | |
|---|--|---|---|----------------------------|
| <p>Fiche 1 : 1944-1947 : Refonder la République, redéfinir la démocratie. Introduction. <i>« En même temps que les Français seront libérés de l'oppression ennemie, toutes leurs libertés intérieures devront leur être rendues. Une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée nationale qui décidera souverainement des destinées du pays. » CHARLES DE GAULLE, déclaration aux mouvements de résistance, 23 juin 1942</i></p> | <p>Je réactive mes connaissances : Qui ? Quand ?</p>  | <p>Je réactive mes connaissances : Qui ? Quand ?</p>  | | |
| <p>Où ?</p> |  | | <p>Qui ou quoi ?</p> <p>Vêtements ?</p> | |
| <p>Qui ?</p> <p>Quoi ?</p> | | | <p>Qui ou quoi ?</p> <p>Vêtements ?</p> | <p>Qui ?</p> <p>Quoi ?</p> |
| <p>Titre : Paris, 26 Août 1944 :</p> | | | | |

Cette fiche a été conçue autour d'une photographie étudiée dans le TDC n° 813 d'Avril 2001 : *La figure de De Gaulle, un stratège en son siècle.*



La photographie centrale peut être mise en parallèle avec le défilé des troupes allemandes sur les champs Elysées en 1940. Les élèves doivent reconnaître le général de Gaulle. On amène ainsi l'idée de la libération du territoire français en 1944 sous l'autorité du général de Gaulle. Mais sur quelles bases ? L'étude collective de la photographie permet de relever la présence des FFL et des FFI (général Leclerc et brassards des FFI présents sur la photo) dans le défilé (vêtements civils, uniformes militaires).

L'enseignant rappelle ce qu'est le CNR : De Gaulle s'est engagé à rétablir la démocratie à la libération pour être reconnu comme chef de la résistance (cf déclaration aux mouvements de résistance du 23 Juin 1942 : « En même temps que les Français seront libérés de l'oppression ennemie, toutes leurs libertés intérieures devront leur être rendues. Une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée nationale qui décidera souverainement des destinées du pays »), et quel a été le rôle de Jean Moulin.

Le travail se poursuit par la lecture de quelques extraits du programme du CNR (Voir annexe 3 fiche élève 2) : on sélectionne les extraits qui prévoient le rétablissement de la démocratie et le retour des valeurs républicaines, que l'on surligne).

Fiche 2 Extraits du programme du Conseil national de la Résistance (C.N.R)

Consigne : après avoir lu le texte, colorie les passages qui correspondent à la légende proposée.

Les représentants des organisations de la Résistance, des syndicats et des partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R., le 15 mars 1944, ont décidé de s'unir sur le programme suivant :

Assurer :

- L'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel.
- La pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression.
- La liberté de la presse.
- La liberté d'association, de réunion et de manifestation.
- Le respect de la personne humaine.
- L'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi.

Promouvoir les réformes indispensables :

a) Sur le plan économique :

- Instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, avec une organisation au service de l'intérêt général.
- Retour à la nation des grands moyens de production, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques.
- Droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie.

b) Sur le plan social :

- Droit au travail et droit au repos.
- Rajustement important des salaires et garantie d'un niveau de salaire qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine.
- Plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat.
- Sécurité de l'emploi, réglementation des conditions d'embauche et de licenciement, rétablissement des délégués d'atelier.
- Retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours.
- La possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires.

En avant donc, dans l'union de tous les Français rassemblés autour du Comité Français de Libération National et de son président le général de Gaulle !
En avant pour le combat, en avant pour la victoire afin que

VIVE LA FRANCE !

LE CONSEIL NATIONAL DE LA RESISTANCE

Légende :



Volonté de rétablir la démocratie et les valeurs de la République française



Volonté d'élargir la démocratie au domaine économique



Les citoyens doivent obtenir de nouveaux droits sociaux

L'enseignant explique ce qu'est le GPRF.

La seconde partie de la séquence intitulée « I- 1944-1946 : rétablissement et approfondissement de la démocratie » permet de travailler la **compétence « analyser et comprendre un document »**. Et en particulier : « confronter un document à ce que l'on peut connaître par ailleurs du sujet étudié, utiliser des connaissances pour expliciter, expliquer le document et exercer son esprit critique, comprendre le sens général d'un document ». Voir annexe 4 fiche élève 3. Il s'agit d'étudier la photographie suivante :



Cette activité a été testée dans deux classes de 3^{ème} très hétérogènes, avec plusieurs élèves par classe en situation de décrochage (refus de travail, absentéisme, problèmes de comportement fréquents) dans un collège de REP.

Objectif : apprendre aux élèves à réellement observer le document proposé, en se détachant du commentaire qui l'accompagne (c'est un réflexe très fréquent chez les élèves de se contenter de lire le titre du document qu'on leur propose sans même regarder de quoi il s'agit !). Leur montrer que des connaissances (apportées par des documents annexes) sont nécessaires à la compréhension complète du sens général d'un document, et qu'il est important de le contextualiser.

Autres compétences travaillées : maîtrise des langages (oral, écrit), interaction entre élèves qui doivent argumenter pour justifier leurs choix (raisonner et coopérer mutualiser). Travail sur différents points de vue exprimés sur l'histoire du droit de vote des femmes : point de vue de personnalités politiques, de l'historien, du journaliste...

Tâche complexe finale : réalisation de la une d'un journal daté du 22/10/1945. Les meilleures productions sont publiées dans le journal interne du collège : La Bafouille de Prévert.

La séance commence par un travail individuel de recherche d'un titre pour la photographie, qui est accompagnée d'un « tweet » posté par une personnalité politique à l'occasion du 70^{ème} anniversaire du droit de vote des femmes. Les élèves ne disposent pas du même « tweet » que leur voisin :

Fiche 3 : **ELEVE 1** Compétence : Analyser et comprendre un document, une photographie.

Document 1 : Une photographie d'Albert Harlingue, 21 octobre 1945.



Titre :

Document 2 : Un tweet publié le 29 Avril 2015 à l'occasion du 70ème anniversaire du premier vote des femmes en France :

Xavier Bertrand : "Il y a 70 ans, le général de Gaulle permettait aux femmes d'exercer leur droit de voter pour la première fois en France #égalité".

Consigne 1 : travail individuel.

Donne un titre le plus précis possible au document 1. Le titre doit répondre aux questions « Où ? Quand ? Qui ? Quoi ? »

Consigne 2 : travail par deux.

Compare ton titre avec celui de ton voisin. Lequel vous paraît le plus pertinent? Pourquoi ? Vous allez expliquer, à l'oral, votre choix à vos camarades.

Fiche 3 : **ELEVE 2** Compétence : Analyser et comprendre un document, une photographie.

Document 1 : Une photographie d'Albert Harlingue, 21 octobre 1945.



Titre :

Document 2 : Un tweet publié le 29 Avril 2015 à l'occasion du 70ème anniversaire du premier vote des femmes en France :

Christiane Taubira : « #vote des femmes : non, ni donné ni octroyé, conquis ! Par des générations de femmes ingénieuses, courageuses, résistantes. Merci »

Consigne 1 : travail individuel.

Donne un titre le plus précis possible au document 1. Le titre doit répondre aux questions « Où ? Quand ? Qui ? Quoi ? »

Consigne 2 : travail par deux.

Compare ton titre avec celui de ton voisin. Lequel vous paraît le plus pertinent? Pourquoi ? Vous allez expliquer, à l'oral, votre choix à vos camarades.

Ce premier temps est suivi d'un temps d'échanges avec le voisin. Chaque binôme hétérogène (un bon élève, un moins bon élève) choisit le titre qui lui paraît le plus pertinent et le propose à l'ensemble de la classe en justifiant son choix. L'enseignant donne la parole au « moins bon » de chaque binôme de façon à le solliciter et à l'intégrer à la dynamique collective, et liste au tableau les titres proposés.

Quelques titres proposés par les élèves :

- 1- Les 70 ans du droit de vote des femmes par le général de Gaulle.
- 2- Le vote des femmes le 21 10 1945 à Paris.
- 3- Le vote accordé aux femmes le 21/10/1945 en France.
- 4- élection du droit de vote des femmes du 21/10/1945 en France.
- 5- Une femme votant aux élections du 21/10/1945 en France.
- 6- premier vote accordé aux femmes en France le 21/10/1945.
- 7- Femme votant aux élections générales et au referendum le 21/10/1945 en France.
- 8- Photographie d'un vote se passant le 21 Octobre 1945 en France à Paris.
- 9- Une femme exerce à nouveau son droit de vote en participant à un referendum en France le 21 Octobre 1945. Le général de Gaulle et les luttes féminines l'ont permis.
- 10- Vote des droits des femmes en France en 1945.
- 11- élections du 21 Octobre 1945 en France à Paris.
- 12- Le vote d'une femme dans une mairie pour les élections le 21 Octobre 1945.

Dans un 3^{ème} temps, un travail collectif oral permet de critiquer/améliorer les titres et de sélectionner le plus pertinent. Le rôle de l'enseignant au cours de cette séance est d'exiger de la précision, et de montrer aux élèves qu'ils se sont parfois laissés influencer par le « tweet » contemporain (ex : titres 1, 3, 6) alors qu'ils devraient avant tout observer la photographie.

On sélectionne le meilleur titre : la critique des titres par les élèves a été aisée, ils relèvent bien les manques et défauts, mais ont davantage de difficultés à pallier à ces défauts et à ces manques.

Après avoir distribué la seconde partie de la fiche 3 :

Consigne 3 : travail individuel de lecture du document 3

Document 3 : Extrait du site internet : www.liberation.fr

Est-ce bien de Gaulle qui a donné le droit de vote aux femmes ? Par Marie Kirschen, 29 avril 2015

Il y a 70 ans, les Françaises votaient pour la première fois. Pour célébrer cet anniversaire, plusieurs personnalités politiques se sont exprimées sur Twitter. Xavier Bertrand s'enthousiasme : « Il y a 70 ans le général de Gaulle permettait aux femmes d'exercer leur droit de voter pour la première fois en France. »

Doit-on vraiment réserver toutes nos louanges au général ? Pas vraiment. « Il ne s'agit pas de nier qu'il a joué un rôle puisque c'est bien lui qui signe l'ordonnance du 21 avril 1944 qui instaure le droit de vote des femmes, décrypte Christine Bard, professeure d'histoire à l'université. Mais cette décision n'est pas prise par lui tout seul, mais collégialement par l'assemblée consultative d'Alger, par un vote. »

Il est donc un peu rapide de présenter Charles de Gaulle comme le grand instigateur du suffrage féminin. « Il ne faut pas réécrire l'histoire : le droit de vote des femmes n'était pas un sujet particulièrement important pour de Gaulle, précise Christine Bard. Dans ses mémoires, le droit de vote des femmes tient en trois lignes. Pour les Français, à la libération, les difficultés sont telles que la question du droit de vote des femmes n'est pas préoccupante. Le rétablissement de votes réguliers marque davantage l'opinion. »

A la fin de la guerre, c'est la participation des femmes à la résistance qui va jouer comme argument de poids : on ne peut pas refuser des droits politiques à des femmes qui se sont battues contre les nazis. Mais cela masque tout un passé de luttes féministes pour le droit de vote. « Dès 1944, on oublie le rôle des femmes, alors que si les elles ont gagné le droit de vote, c'est parce que des suffragistes* l'ont réclamé pendant des décennies. »

Pour remettre les pendules à l'heure, la ministre de la Justice Christiane Taubira a, elle aussi, posté un petit tweet : « #droit de vote des femmes : non, ni donné ni octroyé, conquis ! Par des générations de femmes ingénieuses, courageuses, résistantes. Merci. »

*Suffragiste : qui réclame le droit de suffrage, c'est-à-dire le droit de vote.

Document 4 : chronologie

- Libération du territoire français en Europe : du 9 septembre 1943 (Corse) au 11 mai 1945 (Saint Nazaire). Le général de Gaulle est à la tête du gouvernement provisoire.
- Ordonnance d'Alger du 21 avril 1944 : le droit de vote et d'éligibilité est étendu aux femmes
- 29 avril et 13 mai 1945, premières élections d'après-guerre : élections municipales.
- 21 octobre 1945 : référendum sur la création d'une assemblée chargée d'élaborer une nouvelle constitution et élection de cette assemblée.



- 20 Janvier 1946 : démission du général de Gaulle qui n'est pas d'accord avec la constitution qui se prépare.
- 5 mai 1946 : référendum sur la constitution (le « non » l'emporte).
- 2 juin 1946 : élection d'une nouvelle assemblée constituante.
- 13 octobre 1946 : référendum sur la nouvelle constitution (le « oui » l'emporte)
- 10 novembre 1946 : élections législatives (élections des députés). Les 3 partis politiques issus de la Résistance remportent les trois quart des suffrages.

- 1- Présente le document 3.
- 2- Quels sont les différents points de vue qui s'expriment dans ce document ? Recopie et complète ce tableau :

| Points de vue | Auteur du point de vue | Métier, fonction de cet auteur |
|---------------|------------------------|--------------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |

- 3- Après avoir lu ce texte et la chronologie (document 4), imagine avec ton voisin la « Une » d'un journal daté du 22 octobre 1945 que vous illustrerez par la photographie 1. Réalise ensuite cette « Une » en salle pupitre. La meilleure « Une » sera publiée dans la Bafouille de Prévart du mois d'Avril (71ème anniversaire du premier vote féminin en France).

qui permet de contextualiser la photographie, les élèves travaillent en binôme sur les questions 1 et 2. Les documents (qui sont assez complexes, la chronologie par exemple est tirée de M. ZANCARINI-FORNEL et C. DELACROIX, La France du temps présent 1945 – 2005, Belin, 2014) sont en général bien compris par le « bon élève », qui les reformule souvent pour son voisin. Chacun y trouve un intérêt : le « bon » clarifie sa compréhension du document et s'exerce à communiquer une idée. Le « moins bon » est partie prenante du travail et a davantage de facilité à demander discrètement une explication à son voisin qu'au professeur avec la totalité du groupe classe comme témoin. Le professeur répond aux sollicitations des élèves concernant essentiellement le vocabulaire.

Une reprise collective permet d'insister sur le rôle des différents acteurs dans l'obtention du droit de vote des femmes (en sachant qu'en parallèle, les élèves ont travaillé sur le long métrage « les suffragettes » de Sarah Gavron avec leur professeur d'anglais), en n'oubliant pas les luttes féminines d'avant-guerre.



La tâche finale complexe attendue des élèves est la rédaction individuelle de la « Une » d'un journal daté du 22/10/1945, illustrée par la photographie étudiée. On fournit quelques journaux aux élèves afin qu'ils visualisent ce qu'est une « Une » et on travaille d'abord collectivement à l'oral sur ce qu'une « Une » du 22/10/1945 devrait apporter au lecteur : les informations attendues ne se limitent pas au droit de vote des femmes, qui votent ici pour la seconde fois (rétablissement de procédures démocratiques : référendum, élection de représentants pour une durée limitée, mandats pour rédiger une nouvelle constitution donc naissance d'une nouvelle République, résultats des élections...). Les élèves réalisent en binôme un rapide brouillon, la séance suivante est consacrée à la rédaction et à la mise en page individuelle en salle pupitre des « Unes ». Les fichiers récupérés par l'enseignant font l'objet d'une première correction que chaque élève utilise afin d'améliorer son travail. Les meilleurs travaux sont présentés et commentés en classe, et si plusieurs travaux sont particulièrement réussis, la classe peut débattre afin de choisir celui qui sera publié dans le journal interne du collège.

Bilan de l'activité :

-Tous les élèves ont produit une « Une », même les « décrocheurs », leur travail ayant pu être facilité par les échanges qui ont eu lieu avec leur voisin et l'utilisation de l'outil informatique.

-Des élèves en difficulté ont réussi au moins partiellement.

-Les « meilleurs » ont été réellement motivés par la possibilité d'être publiés dans la « Bafouille », ce qui les a poussés à vouloir améliorer leur production.


-Plusieurs élèves ont bien compris et réussi à synthétiser la totalité des informations illustrées par la photographie:

- Droit de vote des femmes (pas seulement « donné » mais aussi « gagné » en 1944-1945),
- Rétablissement des procédures démocratiques après la guerre,
- Victoire électorale des 3 partis politiques bénéficiant de l'image positive des anciens résistants,
- Nouvelle constitution.

La Bafouille de Prévert

Les françaises votent !

22/10/45



Le 21 octobre 1945

Hier à eu lieu le référendum sur la création d'une assemblée chargée d'élaborer une nouvelle constitution ainsi que l'élection de cette assemblée. Lire page 5

Le parti communiste a obtenu le plus de voix: 26,2% avec la SFIO (23,4%) et le MRP (23,9%)

Les élus issus de la résistance sont les plus nombreux.

Pour la première fois, les Français ont pu participer à un scrutin de portée nationale. Lire page 8


Bafouille de Prévert

22 octobre 1945

Les Français votent : référendum sur la création d'une assemblée chargée d'élaborer une nouvelle constitution et l'élection de cette assemblée. Les femmes donnent leur avis !

21 octobre 1945

Hier, les Français ont décidé qu'une nouvelle constitution devait être rédigée, et ont choisi leurs représentants pour le faire. p.5 Privés de leurs droits pendant la guerre, les Hommes retrouvent le chemin des urnes. P.10 100ans après les hommes, les femmes votent aussi! depuis 1944 de Gaulle et les lutttes féminines l'ont permis les femmes ont le droit de vote! Et témoignent leur enthousiasme P.7



Qu'en pense de Gaulle ? P.7


Les hommes sont-ils contents que les femmes votent ? p.6

Résultat des votes, les trois partis ayant présenté des résistants l'emportent ! p.8

Le 22 octobre 1945

LA BAFOUILLE DE PRÉVERT

Un référendum sur la création d'une assemblée chargée d'élaborer une nouvelle constitution et l'élection de cette assemblée



Une femme exerce à nouveau son droit de vote en participant à un référendum en France hier. Le Général de Gaulle et les lutttes féministes l'ont permis

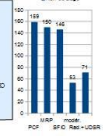
Référendum d'octobre 1945

Le 21 octobre 1945, un référendum a eu lieu pour élire une assemblée chargée d'élaborer une nouvelle constitution et d'élection de cette assemblée.

Le 21 octobre 1945, un référendum a eu lieu pour élire une assemblée chargée d'élaborer une nouvelle constitution et d'élection de cette assemblée.

PCF avec 26,2% et 150 sièges
 SFIO avec 23,4% et 133 sièges
 MRP avec 23,9% et 144 sièges
 Radicaux avec 12,5%
 C2SR avec 11 sièges pour le droit

Trois grands partis dominent : 147ans Comunistes Français, 143FDC (Général Français de l'Union nationale Communiste), et 141MRP (Généraliste Républicain Démocratique)



| Parti | Sièges |
|----------|--------|
| PCF | 150 |
| SFIO | 133 |
| MRP | 144 |
| Radicaux | 71 |
| C2SR | 11 |

Les difficultés rencontrées ont été les suivantes :

-Des élèves ont retranscrit des informations partielles, ont paraphrasé les textes qui leur ont été fournis.

La bafouille de Prévert

Le 22 octobre 1945

Une femme exerce à nouveau son droit de vote en participant au référendum en France le 21 Octobre 1945. Les lutttes féminines et le Général de Gaulle l'ont permis.



Hier, le 21 octobre 1945, un référendum sur la création d'une assemblée chargée d'élaborer une nouvelle constitution et l'élection de cette assemblée.

La deuxième fois que les femmes votent en France

les résultats du vote

Les partis qui remportent les élections sont:

PCF: 26,2%
 MRP: 23,9%
 SFIO: 23,4%


Les Français ont voté pour d'anciens résistants

Tu as oublié de donner le résultat du référendum. les Français veulent-ils une nouvelle constitution?
 Tu aurais pu améliorer la mise en page

-Beaucoup rencontrent des problèmes de rédaction et de vocabulaire et il a fallu réexpliquer à de nombreuses reprises le sens des mots référendum et constitution par exemple.

La Bafouille de Prévert

Les premiers vote. Des femmes



Page 4

Les femmes ont voté le 21 octobre 1945, elles ont du décider pour un nouveau gouvernement avec une Assemblée.


Voici les résultats:

PCF: 26,2
 MRP: 23,9
 SFIO: 23,4
 Modérés: 12,5
 Radicaux: 10,5
 C2SR

Les trois quarts des suffrages sont le PCF MRP SFIO et les quatre cinquièmes des sièges

La Bafouille De Prévert du 22 octobre 1945

Référendum le 21 Octobre 1945 en France Les femmes exercent leur droit, elle vote le référendum



résultat des élections le 22 Octobre 1945

Les femmes peuvent participer aux élections grâce à leur droit de vote à une création d'une assemblée qui élabore une constitution.

Ce travail aboutit à la trame de trace écrite suivante (volontairement réduite car la trace écrite dépend aussi de ce que les élèves peuvent proposer) :

I- 1944-1945 : rétablissement et approfondissement de la démocratie.

Sous l'autorité du Général de Gaulle, qui dirige le Gouvernement Provisoire de la République Française à la libération:

A- Le suffrage devient véritablement universel : il est élargi aux femmes.

1944-1945 : les femmes obtiennent et exercent pour la première fois le droit de vote. Elles sont également éligibles.

B- Françaises et Français choisissent une assemblée chargée d'écrire une nouvelle constitution.

1- La représentation politique est renouvelée et issue des résistances, mais peu de femmes sont élues.

L'introduction du programme insiste sur l'exigence d' « éclairer à parts égales la situation, la condition et l'action des femmes et des hommes à chaque moment historique étudié : c'est donc une histoire mixte qu'il convient d'enseigner ».

On peut illustrer ce point 1 à l'aide d'un document extrait de : Sd G. DERMENJIAN, I. JAMI, A. ROUQUIER, F. THEBAUD, La place des femmes dans l'histoire, une histoire mixte, Belin, 2010 :



5/ Deux élues à la première Assemblée constituante

Élue le 21 octobre 1945, la première Assemblée constituante comprend 33 femmes, soit 5,6% de ses membres. La plupart sont d'anciennes résistantes ou des femmes de résistants. 17 appartiennent au Parti communiste, 9 au Mouvement républicain populaire (MRP), 6 à la SFIO, 1 au Parti républicain de la liberté. Ces élues parviennent à mener à bien des réformes réclamées depuis longtemps, comme l'accès des femmes à la magistrature, la fermeture des maisons closes, la suppression des abattements salariaux pour les femmes, l'inscription du principe d'égalité entre les sexes dans la nouvelle Constitution, ainsi que des mesures en faveur des mères et des familles.



Née en 1912, reporter-photographe, résistante communiste déportée à Auschwitz puis Ravensbrück. **Marie-Claude Vaillant-Couturier** est déléguée à l'Assemblée consultative provisoire en 1945 puis élue aux deux Assemblées constituantes. Elle est députée communiste de 1946 à 1974 (sauf de 1958 à 1962). Conjointement à ses activités parlementaires, elle dirige entre 1945 et 1954 la Fédération démocratique internationale des femmes (pro-communiste). En 1946, elle est citée comme témoin au tribunal de Nuremberg.



Avocate marseillaise, démocrate-chrétienne, militante de l'action sociale, féministe, résistante, **Germaine Poinso-Chapuis** (1901-1981) est élue, en mai 1945, au Conseil municipal de Marseille où elle siège jusqu'en 1959. Elle est également élue MRP aux deux Assemblées constituantes, puis à l'Assemblée nationale en 1946 et 1951. Elle est la première femme ministre de plein exercice (à la Santé et à la Population) dans le cabinet Robert Schuman (novembre 1947-juillet 1948).

On insiste sur le fait que les femmes représentent moins de 6% des nouveaux élus du 21/10/1945, et que les élues sont pour la plupart résistantes ou femmes de résistants.

La suite de la séquence est plus classique, on alterne étude de textes, récits de l'enseignant, avec toutefois un parallèle fort avec l'EMC puisqu'un travail sur la sécurité sociale permet d'aborder les droits sociaux et la valeur républicaine de solidarité. Voir annexes 1 3 5 :

| Connaissances | Démarche | Supports | Capacités | temps |
|--|--|--|---|-------|
| 2-1946 : une nouvelle constitution, basée sur le programme du CNR, mais désapprouvée par le Général de Gaulle à qui la nouvelle organisation institutionnelle déplait. | Etude de textes Récit de l'enseignant | Fiche 4 | S'approprier un lexique historique/civique. Comprendre un document (texte). Se repérer dans le temps : identifier des continuités et des ruptures chronologiques, pratiquer de conscients allers-retours au sein de la chronologie. | 1/2h |
| <u>II-La IVème République est une République sociale.</u> Création de la sécurité sociale 1945 Valeur républicaine de solidarité Droits sociaux (cf programme EMC). Conclusion : En 1947 la IVème République est installée, les valeurs républicaines sont réaffirmées, Françaises et Français vivent dans une démocratie sociale. | Etudes de textes. L'exemple de la sécurité sociale. | Fiches 2 et 4 Schéma explicatif ou animation sur le fonctionnement et le rôle de la sécurité sociale https://youtu.be/_D1inbEecE | Maîtrise des langages Analyser et comprendre un document (programme du CNR, préambule de la constitution de 1946, schéma/organigramme) | 1/2h |

Fiche 2 Extraits du programme du Conseil national de la Résistance (C.N.R)

Consigne : après avoir lu le texte, colorie les passages qui correspondent à la légende proposée.

Les représentants des organisations de la Résistance, des syndicats et des partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R., le 15 mars 1944, ont décidé de s'unir sur le programme suivant :

Assurer :

- L'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel.
- La pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression.
- La liberté de la presse.
- La liberté d'association, de réunion et de manifestation.
- Le respect de la personne humaine.
- L'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi.

Promouvoir les réformes indispensables :

a) Sur le plan économique :

- Restauration d'une véritable démocratie économique et sociale, avec une organisation au service de l'intérêt général.
- Retour à la nation des grands moyens de production, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques.
- Droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie.

b) Sur le plan social :

- Droit au travail et droit au repos.
- Rajustement important des salaires et garantie d'un niveau de salaire qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine.
- Plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat.
- Sécurité de l'emploi, réglementation des conditions d'embauche et de licenciement, rétablissement des délégués d'atelier.
- Retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours.
- La possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires.

En avant donc, dans l'union de tous les Français rassemblés autour du Comité Français de Libération National et de son président le général de Gaulle !

En avant pour le combat, en avant pour la victoire afin que

VIVE LA FRANCE !

LE CONSEIL NATIONAL DE LA RESISTANCE

Légende :



Volonté de rétablir la démocratie et les valeurs de la République française



Volonté d'élargir la démocratie au domaine économique



Les citoyens doivent obtenir de nouveaux droits sociaux

Fiche 4

Préambule* de la Constitution du 27 octobre 1946

1. Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.
2. Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après :
3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.
4. Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.
5. Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.
6. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.
7. Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.
8. Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.
9. Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.
10. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.
11. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.
12. La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales.

*Préambule : Introduction.

1- Donne la définition de « constitution » :

2- Explique la phrase soulignée :

3- Colorie dans le texte les passages qui correspondent à la légende suivante :



Rétablissement de la démocratie et des valeurs de la République française



De nouveaux droits économiques et sociaux

Evaluation :

Observe le document suivant puis réponds aux questions :



Election des administrateurs de la sécurité sociale et des caisses d'allocations familiales. Paris, 24 Avril 1947

- 1- Qu'est-ce que la sécurité sociale et quand a-t-elle été créée ?
- 2- Recopie et complète le tableau suivant avec des éléments visibles sur la photographie :

| Cette photographie témoigne : | Eléments de la photographie |
|---|-----------------------------|
| Du rétablissement de la démocratie. | |
| De l'approfondissement de la démocratie (2 réponses attendues). | |

- 3- Lis le texte suivant :

À la libération, la volonté de modifier en profondeur la condition des salariés (les « laborieux » dans le vocabulaire du Général de Gaulle) et de créer la « Sécurité sociale » pour tous les travailleurs existe bien. Il s'agit « d'étendre à des domaines multiples le régime des assurances sociales » qui devront désormais couvrir en plus de la maladie, l'invalidité, la vieillesse, la maternité, le chômage, par un prélèvement de solidarité sur les riches en faveur des pauvres, sur les biens portants en faveur des malades, sur les actifs en faveur des vieillards, etc. La « sécu » protège tous les Français contre les aléas et les risques multiples pouvant surgir au cours d'une vie humaine. Lancée par le Général de Gaulle, elle ne sera définitivement mise en place qu'en 1947. Un premier vote est alors organisé pour l'élection des administrateurs des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales, gérées avec la participation des représentants des travailleurs, conformément à l'esprit de la Résistance.

D'après Serge Bernstein, *Le gaullisme*, la documentation photographique n° 8050, 2006.

- a) Quelle valeur républicaine (citée dans le texte) est mise en œuvre lors de la création de la sécurité sociale ? Souligne la phrase qui le montre.
- b) Quel nouveau droit les Français obtiennent-ils lors de la création de la sécurité sociale ?

Bilan : En utilisant tes connaissances et les réponses aux questions précédentes, rédige un paragraphe qui explique pourquoi on peut dire que la République a été refondée et la démocratie redéfinie entre 1944 et 1947 en France.

L'évaluation permet de vérifier à la fois la maîtrise de connaissances et de compétences travaillées pendant la séquence : analyser et comprendre un document et maîtriser les langages, qui sont au cœur du nouveau DNB.

III- Proposition d'EPI en lien avec le sous-thème 3 : Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques.

Réalisation d'un « imagier des métiers » mixte, sous forme de « didapage », en lien avec le sous-thème 3 (place des femmes dans la société française), l'EMC (évolution des droits des femmes dans l'histoire et dans le monde, égalité/inégalités/discriminations) et le stage d'observation que les élèves de 3ème réalisent en entreprise. EPI Français/Histoire-EMC/Techno avec implication possible des PP de 3ème et du COP.

Cet EPI s'inscrit dans le cadre du parcours avenir et dans la thématique « monde économique et professionnel ».

Nos élèves de 3ème réalisent un stage d'observation en entreprise d'une semaine en décembre. Ils rédigent un rapport de stage dans lequel nous leur imposons la présence d'une « fiche métier ».

Dans le cadre du cours d'EMC, il est possible de faire une synthèse des fiches métiers réalisées par les garçons et les filles d'une classe. En observant les textes et les illustrations, on liste les métiers présentés au féminin, les métiers présentés au masculin.

Par exemple :

Bilan Fiches métiers 3ème 8

| Filles | Garçons | Genre de la rédaction et/ou des illustrations |
|------------------------------|------------------------|---|
| Femme de chambre | | féminin |
| cuisinier | | masculin |
| Réceptionniste | | masculin |
| | vendeur | féminin |
| Monitrice d'équitation | | masculin |
| | Boulangers Pâtisseries | masculin |
| Coiffure | | neutre |
| Boulangers | Boulangers x2 | masculin |
| | Agent logistique | masculin |
| | Bibliothécaire | neutre |
| Coiffeur | | masculin au début puis très vite féminin |
| Echantillonneuse en dentelle | | féminin |
| Pompier | | masculin |
| Responsable administratif | | masculin |
| Secrétaire comptable | | féminin |
| Toiletteur canin | | masculin |
| | Garagiste | masculin |

On constate que le genre de la rédaction ne correspond pas forcément au genre de l'auteur de la rédaction, et on demande aux élèves pourquoi certains métiers sont présentés au féminin, d'autres au masculin. Une co-intervention avec le COP de l'établissement peut être assurée pour mener un débat sur la mixité des métiers, l'objectif étant d'amener l'idée que la non mixité constitue une perte de chances pour les individus quel que soit leur sexe, mais aussi pour la société (exemple des métiers scientifiques qui peinent à recruter tout en étant délaissés par les femmes). Dans un deuxième temps on va chercher à expliquer d'où viennent les représentations sexuées des métiers, c'est l'occasion d'aborder la notion de stéréotype et d'évoquer le rôle de l'éducation. On peut envisager un travail sur des ouvrages de littératures de jeunesse ou sur des catalogues de jouets qui, même si des progrès ont été faits, véhiculent encore des stéréotypes sexués, qui s'ancrent donc très tôt dans les esprits des jeunes enfants.



En Histoire, on montre que cette fréquente absence de mixité est une construction sociale ancrée dans l'Histoire : les femmes entrent massivement sur le marché du travail après la seconde guerre mondiale, en lien avec la massification de l'éducation, mais dans certains secteurs bien spécifiques : santé, social, éducation, administration... et leurs emplois sont moins bien rémunérés.

En Français, le professeur reprend les fiches métiers des rapports de stage pour les faire rédiger sur le mode de l'autobiographie ou du portrait, avec une version masculine et une version féminine pour chaque métier, en traquant les stéréotypes...

En technologie, les élèves réalisent une présentation de ces fiches (par exemple sous forme de « didapage » ou livre numérique), illustrées par des photographies, interviews, vidéos, mixtes. L'objectif final étant de mettre cet « imagier des métiers mixte » à la disposition des plus jeunes élèves.

Annexe 1

1944 1947 : Refonder la République, redéfinir la démocratie

| Connaissances | Démarche | Supports | Capacités | temps |
|---|---|--|--|-------------|
| <p>Intro : Rôle du général de Gaulle et de la Résistance dans la libération et le rétablissement de la République.</p> | <p>Réactivation de connaissances grâce à une frise chronologique annuelle illustrée de photographies. Récit de l'enseignant</p> | <p>Fiche 1 Fiche 2</p> | <p>Se repérer dans le temps</p> | <p>1/2h</p> |
| <p><u>I-1944-1946 : Rétablissement et approfondissement de la démocratie</u> Sous l'autorité du Général de Gaulle, qui dirige le Gouvernement Provisoire de la République Française à la libération:</p> <p>A- Le suffrage devient véritablement universel : il est élargi aux femmes. 1944-1945 : les femmes obtiennent et exercent pour la première fois le droit de vote. Elles sont également éligibles.</p> <p>B- Françaises et Français choisissent une assemblée chargée d'écrire une nouvelle constitution. 1- La représentation politique est renouvelée et issue des résistances, mais peu de femmes sont élues.</p> | <p>Etude d'une photographie montrant une femme en train de voter, individuelle, puis en binôme avec confrontation des réponses, puis collective : interaction entre élèves qui doivent argumenter pour justifier leurs choix. Travail sur différents points de vue exprimés sur l'histoire du droit de vote des femmes : point de vue de personnalités politiques, de l'historien, du journaliste... Tâche complexe finale : réalisation en salle pupitre de la une d'un journal daté du 22/10/1945 avec publication de la meilleure une dans le journal du collège à l'occasion de l'anniversaire du droit de vote des femmes.</p> | <p>Fiche 3 Courte biographie d'une femme élue à la première assemblée constituante Ex : Marie Claude Vaillant-Couturier</p> | <p>Observer une photographie, en comprendre le sens général, la confronter à ce que l'on peut connaître par ailleurs du sujet étudié. Utiliser des connaissances pour expliciter, expliquer le document et exercer son esprit critique. Poser des questions, se poser des questions à propos d'une situation historique. S'exprimer à l'oral pour penser, communiquer et échanger. Ecrire pour construire sa pensée et son savoir, pour argumenter, communiquer. Coopérer et mutualiser.</p> | <p>1h30</p> |

| Connaissances | Démarche | Supports | Capacités | temps |
|--|--|--|---|-------|
| 2-1946 : une nouvelle constitution, basée sur le programme du CNR, mais désapprouvée par le Général de Gaulle à qui la nouvelle organisation institutionnelle déplait. | Etude de textes Récit de l'enseignant | Fiche 4 | S'approprier un lexique historique/civique. Comprendre un document (texte). Se repérer dans le temps : identifier des continuités et des ruptures chronologiques, pratiquer de conscients allers-retours au sein de la chronologie. | 1/2h |
| <p><u>II-La IVème République est une République sociale.</u> Création de la sécurité sociale 1945 Valeur républicaine de solidarité Droits sociaux (cf programme EMC).</p> <p>Conclusion : En 1947 la IVème République est installée, les valeurs républicaines sont réaffirmées, Françaises et Français vivent dans une démocratie sociale.</p> | Etudes de textes. L'exemple de la sécurité sociale. | Fiches 2 et 4 Schéma explicatif ou animation sur le fonctionnement et le rôle de la sécurité sociale https://youtu.be/___D1inbEecE | Maîtrise des langages Analyser et comprendre un document (programme du CNR, préambule de la constitution de 1946, schéma/organigramme) | 1/2h |

**Fiche 1 : 1944-1947 :
Refonder la République,
redéfinir la démocratie.
Introduction.**

« En même temps que les Français seront libérés de l'oppression ennemie, toutes leurs libertés intérieures devront leur être rendues. Une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée nationale qui décidera souverainement des destinées du pays. » CHARLES DE GAULLE, déclaration aux mouvements de résistance, 23 juin 1942

Où ?

Qui ?
Quoi ?



Je réactive mes connaissances : Qui ? Quand ?



Je réactive mes connaissances : Qui ? Quand ?



Qui ou quoi ?

Vêtements ?

Qui ou quoi ?

Vêtements ?

Qui ?

Quoi ?

Titre : Paris, 26 Août 1944 :

Annexe 3 :

Fiche 2 Extraits du programme du Conseil national de la Résistance (C.N.R)

Consigne : après avoir lu le texte, colorie les passages qui correspondent à la légende proposée.

Les représentants des organisations de la Résistance, des syndicats et des partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R., le 15 mars 1944, ont décidé de s'unir sur le programme suivant :

Assurer :

- L'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel.
- La pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression.
- La liberté de la presse.
- La liberté d'association, de réunion et de manifestation.
- Le respect de la personne humaine.
- L'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi.

Promouvoir les réformes indispensables :

a) Sur le plan économique :

- Instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, avec une organisation au service de l'intérêt général.
- Retour à la nation des grands moyens de production, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques.
- Droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie.

b) Sur le plan social :

- Droit au travail et droit au repos.
- Rajustement important des salaires et garantie d'un niveau de salaire qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine.
- Plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat.
- Sécurité de l'emploi, réglementation des conditions d'embauche et de licenciement, rétablissement des délégués d'atelier.
- Retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours.
- La possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires.

En avant donc, dans l'union de tous les Français rassemblés autour du Comité Français de Libération National et de son président le général de Gaulle !

En avant pour le combat, en avant pour la victoire afin que

VIVE LA FRANCE !

LE CONSEIL NATIONAL DE LA RESISTANCE

Légende :



Volonté de rétablir la démocratie et les valeurs de la République française



Volonté d'élargir la démocratie au domaine économique



Les citoyens doivent obtenir de nouveaux droits sociaux

Annexe 4

Fiche 3 : ELEVE 1 : Compétence : Analyser et comprendre un document, une photographie.

Document 1 : Une photographie d'Albert Harlingue, 21 octobre 1945.



Titre :

Document 2 : Un tweet publié le 29 Avril 2015 à l'occasion du 70ème anniversaire du premier vote des femmes en France :

Xavier Bertrand : "Il y a 70 ans, le général de Gaulle permettait aux femmes d'exercer leur droit de voter pour la première fois en France #égalité".

Consigne 1 : travail individuel.

Donne un titre le plus précis possible au document 1. Le titre doit répondre aux questions « Où ? Quand ? Qui ? Quoi ? »

Consigne 2 : travail par deux.

Compare ton titre avec celui de ton voisin. Lequel vous paraît le plus pertinent? Pourquoi ? Vous allez expliquer, à l'oral, votre choix à vos camarades.

Fiche 3 : ELEVE 2 : Compétence : Analyser et comprendre un document, une photographie.

Document 1 : Une photographie d'Albert Harlingue, 21 octobre 1945.



Titre :

Document 2 : Un tweet publié le 29 Avril 2015 à l'occasion du 70ème anniversaire du premier vote des femmes en France :

Christiane Taubira : « #vote des femmes: non, ni donné ni octroyé, conquis ! Par des générations de femmes ingénieuses, courageuses, résistantes. Merci »

Consigne 1 : travail individuel.

Donne un titre le plus précis possible au document 1. Le titre doit répondre aux questions « Où ? Quand ? Qui ? Quoi ? »

Consigne 2 : travail par deux.

Compare ton titre avec celui de ton voisin. Lequel vous paraît le plus pertinent? Pourquoi ? Vous allez expliquer, à l'oral, votre choix à vos camarades.

Consigne 3 : travail individuel de lecture du document 3

Document 3 : Extrait du site internet : www.liberation.fr

Est-ce bien de Gaulle qui a donné le droit de vote aux femmes ? Par Marie Kirschen, 29 avril 2015

Il y a 70 ans, les Françaises votaient pour la première fois. Pour célébrer cet anniversaire, plusieurs personnalités politiques se sont exprimées sur Twitter. Xavier Bertrand s'enthousiasme : « Il y a 70 ans le général de Gaulle permettait aux femmes d'exercer leur droit de voter pour la première fois en France. »

Doit-on vraiment réserver toutes nos louanges au général ? Pas vraiment. « Il ne s'agit pas de nier qu'il a joué un rôle puisque c'est bien lui qui signe l'ordonnance du 21 avril 1944 qui instaure le droit de vote des femmes, décrypte Christine Bard, professeure d'histoire à l'université. Mais cette décision n'est pas prise par lui tout seul, mais collégialement par l'assemblée consultative d'Alger, par un vote. »

Il est donc un peu rapide de présenter Charles de Gaulle comme le grand instigateur du suffrage féminin. « Il ne faut pas réécrire l'histoire : le droit de vote des femmes n'était pas un sujet particulièrement important pour de Gaulle, précise Christine Bard. Dans ses mémoires, le droit de vote des femmes tient en trois lignes. Pour les Français, à la libération, les difficultés sont telles que la question du droit de vote des femmes n'est pas préoccupante. Le rétablissement de votes réguliers marque davantage l'opinion. »

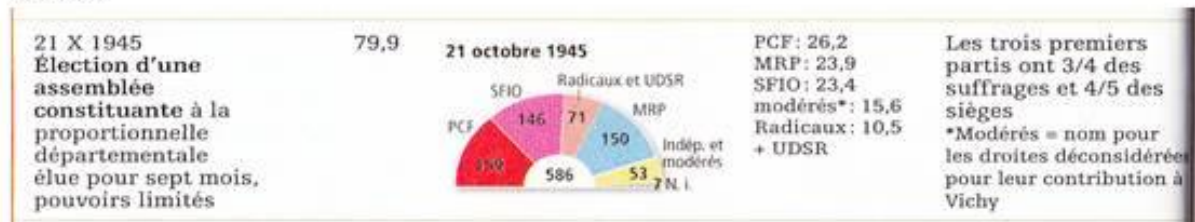
A la fin de la guerre, c'est la participation des femmes à la résistance qui va jouer comme argument de poids : on ne peut pas refuser des droits politiques à des femmes qui se sont battues contre les nazis. Mais cela masque tout un passé de luttes féministes pour le droit de vote. « Dès 1944, on oublie le rôle des femmes, alors que si les elles ont gagné le droit de vote, c'est parce que des suffragistes* l'ont réclamé pendant des décennies. »

Pour remettre les pendules à l'heure, la ministre de la Justice Christiane Taubira a, elle aussi, posté un petit tweet : « #droit de vote des femmes : non, ni donné ni octroyé, conquis ! Par des générations de femmes ingénieuses, courageuses, résistantes. Merci. »

*Suffragiste : qui réclame le droit de suffrage, c'est-à-dire le droit de vote.

Document 4 : chronologie

- Libération du territoire français en Europe : du 9 septembre 1943 (Corse) au 11 mai 1945 (Saint Nazaire). Le général de Gaulle est à la tête du gouvernement provisoire.
- Ordonnance d'Alger du 21 avril 1944 : le droit de vote et d'éligibilité est étendu aux femmes
- 29 avril et 13 mai 1945, premières élections d'après-guerre : élections municipales.
- 21 octobre 1945 : référendum sur la création d'une assemblée chargée d'élaborer une nouvelle constitution et élection de cette assemblée.



- 20 Janvier 1946 : démission du général de Gaulle qui n'est pas d'accord avec la constitution qui se prépare.
- 5 mai 1946 : référendum sur la constitution (le « non » l'emporte).
- 2 juin 1946 : élection d'une nouvelle assemblée constituante.
- 13 octobre 1946 : référendum sur la nouvelle constitution (le « oui » l'emporte)
- 10 novembre 1946 : élections législatives (élections des députés). Les 3 partis politiques issus de la Résistance remportent les trois quart des suffrages.

- 1- Présente le document 3.
- 2- Quels sont les différents points de vue qui s'expriment dans ce document ? Recopie et complète ce tableau :

| Points de vue | Auteur du point de vue | Métier, fonction de cet auteur |
|---------------|------------------------|--------------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |

- 3- Après avoir lu ce texte et la chronologie (document 4), imagine avec ton voisin la « Une » d'un journal daté du 22 octobre 1945 que vous illustrerez par la photographie 1. Réalise ensuite cette « Une » en salle pupitre. La meilleure « Une » sera publiée dans la Bafouille de Prévert du mois d'Avril (71ème anniversaire du premier vote féminin en France).

Fiche 4 Préambule* de la Constitution du 27 octobre 1946

1. Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.
2. Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après :
3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.
4. Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.
5. Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.
6. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.
7. Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.
8. Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.
9. Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.
10. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.
11. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.
12. La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales.

*Préambule : Introduction.

1- Donne la définition de « constitution » :

2- Explique la phrase soulignée :

3- Colorie dans le texte les passages qui correspondent à la légende suivante :



Rétablissement de la démocratie et des valeurs de la République française



De nouveaux droits économiques et sociaux

Evaluation :

Observe le document suivant puis réponds aux questions :



Election des administrateurs de la sécurité sociale et des caisses d'allocations familiales. Paris, 24 Avril 1947

- 1- Qu'est-ce que la sécurité sociale et quand a-t-elle été créée ?
- 2- Recopie et complète le tableau suivant avec des éléments visibles sur la photographie :

| Cette photographie témoigne : | Éléments de la photographie |
|---|-----------------------------|
| Du rétablissement de la démocratie. | |
| De l'approfondissement de la démocratie (2 réponses attendues). | |

- 3- Lis le texte suivant :

A la libération, la volonté de modifier en profondeur la condition des salariés (les « laborieux » dans le vocabulaire du Général de Gaulle) et de créer la « Sécurité sociale » pour tous les travailleurs existe bien. Il s'agit « d'étendre à des domaines multiples le régime des assurances sociales » qui devront désormais couvrir en plus de la maladie, l'invalidité, la vieillesse, la maternité, le chômage, par un prélèvement de solidarité sur les riches en faveur des pauvres, sur les biens portants en faveur des malades, sur les actifs en faveur des vieillards, etc. La « sécu » protège tous les Français contre les aléas et les risques multiples pouvant surgir au cours d'une vie humaine. Lancée par le Général de Gaulle, elle ne sera définitivement mise en place qu'en 1947. Un premier vote est alors organisé pour l'élection des administrateurs des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales, gérées avec la participation des représentants des travailleurs, conformément à l'esprit de la Résistance.

D'après Serge Berstein, *Le gaullisme*, la documentation photographique n° 8050, 2006.

- a) Quelle valeur républicaine (citée dans le texte) est mise en œuvre lors de la création de la sécurité sociale ? Souligne la phrase qui le montre.
- b) Quel nouveau droit les Français obtiennent-ils lors de la création de la sécurité sociale ?

Bilan : En utilisant tes connaissances et les réponses aux questions précédentes, rédige un paragraphe qui explique pourquoi on peut dire que la République a été refondée et la démocratie redéfinie entre 1944 et 1947 en France.